

Nouveau lotissement, supérette et extension de la mairie au menu du conseil municipal de Pléven

Les élus du conseil municipal de Pléven (Côtes-d'Armor) se sont réunis, jeudi 6 juillet 2023, sous la présidence du maire, Christian Guilbert.

Le nouveau lotissement, la supérette ou encore l'extension de la mairie étaient à l'ordre du jour.



Le maire de Pléven (Côtes-d'Armor), Christian Guilbert, a présenté les travaux et projets à venir lors du conseil municipal. | OUEST-FRANCE

Le conseil municipal de [Pléven](#) (Côtes-d'Armor) s'est réuni, jeudi 6 juillet 2023, sous la présidence du maire, Christian Guilbert.

Nouveau lotissement

Dans le cadre de l'aménagement du quartier du Clos-Fournier, un nouveau lotissement de 14 lots, baptisé le Bas-Bourg, verra le jour. Six ou sept lots sont déjà retenus, avant le démarrage des travaux, relate le maire, Christian Guilbert. Du jamais vu.

La commune sera attentive « **au respect du cahier des charges** » de ce projet, notamment en ce qui concerne l'évacuation des eaux fluviales, par petits ruisseaux et coupes, au moyen d'une noue d'infiltration et de la plantation d'un talus. « **Les plantations seront faites par la municipalité, sans mur de clôture.** »

Restructuration, extension de la mairie et accueil du camping municipal

Un avenant concernant la modification du montant des travaux a été voté par le conseil municipal pour un montant de 46 750 € HT. Il s'agit du montant définitif des honoraires du cabinet d'architectes sur la base d'un taux de 11 % dans le cadre de la restructuration et de l'extension de la mairie, ainsi que l'accueil du camping.

Une modification d'entreprise dans le cadre de l'appel d'offres des travaux de la mairie a fait l'objet d'une reprise de la délibération : la société Le Coq a été retenue pour un montant de 11 365 € HT.

Supérette rénovée

Les dalles phoniques sont arrivées et seront posées prochainement. Les armoires frigorifiques seront changées. Le devis de l'entreprise Kerfroid, pour un montant de 4 846 € HT, a été voté. Une gaine au sol sera posée, afin de permettre le refroidissement des moteurs frigorifiques. Ces travaux seront effectués en régie pour un montant de 150 €.

Création d'un nom de village pour l'arrivée de la fibre

Le déploiement de la fibre, porté par Mégalis (syndicat mixte régional) sur le territoire breton, se fera à partir de l'exploitation de la ligne Orange, à raison de 950 € par logement. Trois noms de village sont retenus : la Touche, route de Plorec et le Bourg.

Procès-verbal d'un état d'abandon

Il s'agit d'un terrain non entretenu par son propriétaire, entre l'ancienne et la nouvelle école. Ce procès-verbal permettra à la mairie d'engager, au bout de trois mois, une procédure d'expulsion à l'encontre du propriétaire dudit terrain.